

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE du Jeudi 10 septembre 2020 à 20h**

**Date de Convocation : 4 Septembre 2020**  
**Affichage : 4 septembre 2020**

L'an deux mil vingt, le dix septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni à huis clos à la salle de la garderie, en raison de la crise sanitaire et des mesures de lutte contre la propagation du virus COVID 19, sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 15**  
**Nombre de conseillers présents : 13**

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants :**

Loïc COMMEUREUC – Marie-Christine NOSLAND — Claude PAPADOPOULOS – Dominique ABALAIN – Bruno DE VILLELE – Séverine LEBRUN – Christian DARTOIS – Véronique PICHERIT – Jean-Pierre BATAIS – Virginie ROBIOU – Céline ROUVRAIS – Frédéric CHEVILLON – Marie-Hélène BRANDILLY–

Absents Excusés : Frank SAMSON - Nadine CORBEL.

Mr Jean-Pierre BATAIS a été désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 3 septembre 2020 est soumis à l'approbation du conseil municipal. Il est adopté à l'unanimité.

<b>PRESENTATION DU SIVU ANIM'6 ENFANCE JEUNESSE</b>
---

Le SIVU ANIM'6 ENFANCE JEUNESSE comprend 6 communes : Hédé-Bazouges, La Baussaine, Tinténiac, Québriac, Saint-Domineuc, Saint-Thual.

Le Président Mr Manuel GAUTIER et Mme la Directrice Karine CLOUARD ont fait une présentation du SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) en évoquant l'ensemble de ses activités :

- La halte-garderie Trampoline à Québriac,
- Le baby Bulle – Multi accueil à Tinténiac,
- La ludothèque Au bois des Ludes,
- L'Accueil de Loisirs gérés par Familles Rurales Association du Pays de Hédé Tinténiac,
- La semaine de l'enfance,
- L'animation par des professionnels pour la jeunesse à Tinténiac, St-Domineuc, St-Thual, et le festival jeunes,
- Etc

Sur le plan effectif le nombre de jeunes de St-Thual est le suivant au titre de l'année 2019.

<b>Nombre de jeunes ayant fréquentés un des espaces jeunesse année 2019</b>	<b>SAINT-THUAL</b>
Nombre de jeunes 10 -13 ans	10
Nombre de jeunes 13 ans et plus	11
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>

Le SIVU ANIM'6 ENFANCE JEUNESSE permet d'apporter des services d'activités à plusieurs familles de la commune, pour les enfants âgés de 0 à 18 ans. Cette année la semaine de l'enfance n'aura pas lieu pour des raisons sanitaires ; elle est programmée sur 2021.

<b>Délibération</b> <b>2020/55</b>	<b>VOTE DES SUBVENTIONS ANNÉE 2020</b> <b>aux associations communales</b>
---------------------------------------	--

La commission en charge de la vie associative, après avoir pris connaissance des bilans financiers des associations, et de leurs projets pour l'année en cours, quelque peu perturbés par la crise sanitaire, a fait ses propositions de subventions au conseil municipal.

Après délibération, le conseil municipal :

- Attribue les subventions figurant dans le tableau ci-dessous, au titre de l'année 2020 :

	<b>Associations communales</b>	<b>Montant</b>
		<b>2020</b>
1	Club de l'Amitié	200€
2	ACCA ST Thual	350€
3	Anciens combattants CPG CATM	160€
4	La Baussaine St Thual FC	650€
5	Lecture et Culture St Thual	700€
6	Haltères et Go St Thual	400€
7	Les doigts de fées	200€
8	Vivre ensemble ici et là-bas	(*) 450€
9	Les vikings du palet	200€
10	Kim ho bon – Le tigre jaune	200€
	<b>TOTAL</b>	<b>3 510€</b>

(\*) bilan à fournir

- Impose un versement de la subvention sous réserve de la fourniture d'un bilan financier au préalable,
- Portera la dépense à la ligne budgétaire 6574,
- Demande un entretien avec le Président des associations considérées actuellement en sommeil : CAF de Saint-Thual – Le foyer des jeunes – La récré des pitchouns – l'ASTT,
- Exige pour les prochaines attributions en 2021 en complément des pièces habituelles, le compte rendu de la dernière Assemblée Générale de chaque association au titre de l'année 2020 avec la composition du bureau, le nombre de licenciés.

<b>Délibération</b> <b>2020/56</b>	<b>VOTE DES SUBVENTIONS ANNÉE 2020</b> <b>Autres organismes</b>
---------------------------------------	--

	<b>Autres organismes</b>	<b>Montant</b>
		<b>2020</b>
1	ADMR Tinténiac	100€
2	Centre Eugène Marquis	50€
3	Centre Anti tuberculeux	30€
4	Croix Rouge	30€
5	FNATH Mutilés Tinténiac	30€
6	OSBR (office des sports)	915€
7	Comice Agricole Tinténiac	540€
10	Don à la recherche ADHO	250€
	<b>TOTAL</b>	<b>1945€</b>

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Vote les montants figurant au tableau ci-dessus, au titre de l'année 2020,
- Imputera la dépense à la ligne budgétaire : 65738

<b>Délibération</b> <b>2020/57</b>	<b>Réseau des bibliothèques – Modification de la convention</b> <b>ET Avenant n° 2</b>
---------------------------------------	---

Le conseil communautaire du 27 février 2020 a validé la modification de la convention pluriannuelle de partenariat encadrant le réseau des bibliothèques. Cette modification porte sur la tarification appliquée aux habitants des communes hors réseau lors de leur inscription.

Par ailleurs la crise sanitaire a impacté le fonctionnement des bibliothèques et médiathèques du réseau. Les bibliothèques ont réouvert progressivement depuis le 11 mai. Suite à ces perturbations, un certain nombre de dispositions communes au réseau ont été repensées. Afin d'être en mesure d'adapter rapidement la convention à l'évolution de la situation ces propositions font l'objet d'un avenant approuvé par décision de l'exécutif le 19 mai restituée en conseil communautaire du 11 juin 2020.

La mise à jour de la convention, et l'avenant n°2 portés à la connaissance du conseil municipal sont soumis à son approbation.

Après délibération, le conseil municipal :

- Adopte la convention modifiée, et l'avenant n° 2,
- Donne pouvoir de signature au Maire, pour les pièces se rapportant à cette prise de décision.

<b>Délibération</b> <b>2020/58</b>	<b>Convention pour missions facultatives avec le CDG35</b>
---------------------------------------	--

Le CDG 35, propose aux collectivités locales une convention pour un certain nombre de missions facultatives permettant une mutualisation des compétences et des moyens. Ces missions sont soumises à facturation. Les missions sont répertoriées en deux catégories :

- Les **missions dites régulières** à savoir :
  - La médecine préventive,
  - L'inspection des conditions de travail,
  - Le contrat d'assurances des risques statutaires,
  - Le traitement informatique de la paie
- Les **missions dites ponctuelles** à savoir :
  - Le conseil en matière de retraite,
  - Le conseil en organisation et en management,
  - L'accompagnement des collectivités dans les projets de dématérialisation,
  - Le dispositif d'aide aux agents en difficulté,
  - L'accompagnement au recrutement des agents,
  - Le conseil en mobilité des agents,
  - Les remplacements et renforts,
  - Le portage de contrats,
  - Etc.....

Le recours aux missions facultatives du CDG 35 n'est pas une obligation pour la collectivité. L'intervention du CDG35 pour une ou plusieurs missions facultatives est conditionnée à une demande expresse de la collectivité.

Les tarifs des missions sont réévalués chaque fin d'année civile.

La durée de la convention porte sur la durée du mandat municipal en cours et prend fin au terme de la dernière année civile de ce mandat.

En cas de modification de la présente convention, un avenant sera dressé entre le CDG 35 et la collectivité.

La présente convention est soumise à l'approbation du conseil municipal.

Après délibération, le conseil municipal :

- Adopte la convention proposée par le CDG 35 pour les missions facultatives,
- Donne pouvoir de signature au Maire pour ladite convention et autres pièces se rapportant à cette décision.

<b>Délibération</b> <b>2020/59</b>	<b>PROPOSITIONS DE DÉLÉGUÉS à la CCBR</b>
---------------------------------------	---

Suite à la demande de la CCBR, visant à ce que la commune soit représentée auprès de différentes instances dépendant de la Communauté de Communes Bretagne Romantique, le conseil municipal après avoir délibéré propose les délégués suivants :

CCBR	Délégué titulaire	Délégué suppléant
SMICTOM Valcobreiz	Véronique MÉPLOMB	
CLECT	Loïc COMMEUREUC	Nadine CORBEL
Finances	Loïc COMMEUREUC	Nadine CORBEL
CCID	Claude PAPADOPOULOS	Bruno DE VILLELE
Bassin du Linon	Loïc COMMEUREUC	Bruno DE VILLELE
Voirie	Claude PAPADOPOULOS	Loïc COMMEUREUC
Ressources humaines		

	<b>Questions diverses</b>
--	---------------------------

1° - La commune a déposé plainte pour un vol d'une quinzaine de tuyaux au terrain de foot.

2°-. Mr le Maire donne les objectifs pour le 4<sup>ème</sup> trimestre :

- Travaux aménagement du bourg :
  - Choix d'un maitre d'œuvre
  - Assistance à maîtrise d'ouvrage : CCBR.
- Réflexion sur le recrutement à prévoir à la mairie.
- Etc..